

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013**

PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°29

**ARRÊTÉ N° 42/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**

modifiant l'arrêté n° 2450/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de  
Cazaux.

*Du 7 janvier 2013*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation générale »*.

**ARRÊTÉ N° 42/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 2450/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Cazaux.**

*Du 7 janvier 2013*

NOR D E F E 1 3 5 0 1 2 7 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte modifié :*

Arrêté n° 2450/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 (BOC N° 31 du 20 juillet 2012, texte 10 ; BOEM 686.4.1.4).

*Référence de publication :* BOC N°8 du 15 février 2013, texte 29.

---

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 2450/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 26 avril 2012 portant création du cercle de la base de défense de Cazaux,

Arrête :

L'arrêté n° 2450/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 27 avril 2012 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Cazaux comprend des unités de gestion détaillées en annexe. ».

Art. 2. Après l'article 3., il est inséré un article 3-1. ainsi rédigé :

« Le stock de denrées et de boissons détenu par le service chargé de la restauration sur la base aérienne 120 de Cazaux est transféré en toute propriété le 29 juin 2012 au cercle de la base de défense de Cazaux, à l'exception du stock de rations alimentaires conditionnées. ».

Art. 3. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.  
**LISTE DES UNITÉS DE GESTION.**

BASE DE DÉFENSE DE CAZAUX.
Base aérienne 120 - Cazaux.
UG interarmées.